



PROCES-VERBAL DE DEUXIÈME CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON

Le 11 avril 2025, Eric LARDON, Maire de la commune de SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ (Loire),

Suite au procès-verbal de première constatation de l'état d'abandon de concession au cimetière de SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ en date du 28 septembre 2023 et des différentes formalités de publicité :

- Premier affichage le 04 octobre 2023 pendant 1 mois,
- Second affichage le 22 novembre 2023 pendant 1 mois,
- Troisième affichage le 12 janvier 2024 pendant 1 mois,

Monsieur l'Adjoint au Maire de la commune de SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, (Loire), Alain THOLOT, a procédé au second et dernier constat d'abandon des concessions désignées ci-après.

Cette seconde visite a eu lieu le 11 avril 2025 à 9h00, l'ensemble des descendants ou des successeurs ont été invités par voie d'affichage au cimetière et en mairie et par voie postale par lettre recommandée avec accusé réception (si adresse connue), à se rendre au cimetière ou s'y faire représenter.

Vu les articles L2223-17, L2223-18, R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon :

Article L2223-17

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, un an après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article L2223-18

Un décret en Conseil d'Etat fixe :

- 1 - Les conditions dans lesquelles sont dressés les procès-verbaux constatant l'état d'abandon ;
- 2 - Les modalités de la publicité qui doit être faite pour porter les procès-verbaux à la connaissance des familles et du public ;
- 3 - Les mesures à prendre par les communes pour conserver les noms des personnes inhumées dans la concession et la réinhumation ou la crémation des ossements qui peuvent s'y trouver encore ;
- 4 - Les conditions dans lesquelles les articles L. 2223-14 à L. 2223-17 sont applicables aux concessions des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière.

Article R2223-12

Conformément à l'article L. 2223-17, une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de concession. La procédure prévue par les articles L.2223-4, R. 2223-13 à 2223-21 ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

Article R2223-13

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux, en présence d'un fonctionnaire de police délégué par le chef de circonscription ou, à défaut de ce dernier, d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation. Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter.

Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession.

Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Article R2223-14

Le procès-verbal :

- indique l'emplacement exact de la concession ;
- décrit avec précision l'état dans lequel elle se trouve ;
- mentionne, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayant-droit et des défuntés inhumés dans la concessions.

Copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal.

Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans.

Le procès-verbal est signé par le maire et par les personnes qui, conformément à l'article R.2223-13, ont assisté à la visite des lieux.

Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer, il est fait mention spéciale de ce refus.

Article R2223-15

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien,

La notification et la mise en demeure sont faites par une seule lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article R2223-16

Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière.

Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle.

Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal.

Article R2223-17

Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R. 2223-12 à R. 2223-16.

Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture,

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

Article R2223-18

Après l'expiration du délai d'un an prévu à l'article L. 2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R. 2223-13 et R. 2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification et conformément à l'article L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L. 2223-17.

Article R2223-19

L'arrêté du maire qui prononce la reprise des terrains affectés à une concession est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

Article R2223-20

Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession.

Il fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimensions appropriées.

Article R2223-21

Les terrains occupés par les concessions reprises peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession seulement lorsque les prescriptions des articles L. 2223-4, R. 2223-6, R. 2223-19 et R. 2223-20 ont été observées.

Article R2223-22

Les articles L. 2223-4, R. 2223-12 à R. 2223-21 ne dérogent pas aux dispositions qui régissent les sépultures militaires.

Lorsqu'une personne dont l'acte de décès porte la mention "Mort pour la France" régulièrement inscrite a été inhumée dans une concession perpétuelle ou centenaire, celle-ci ne peut faire l'objet d'une reprise avant l'expiration d'un délai de cinquante ans à compter de la date de l'inhumation. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où vient à expirer au cours des cinquante ans une concession centenaire.

Article R2223-23

Une concession centenaire ou perpétuelle ne peut faire l'objet d'une reprise lorsque la commune ou un établissement public est dans l'obligation de l'entretenir en exécution d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée.

Conformément à la loi, un avis du constat d'abandon a été affiché durant un mois (du 11 mars 2025 au 11 avril 2025) à la Mairie et aux panneaux d'affichage du cimetière de Saint-Marcellin-en-Forez. Un avis stipulant le constat a été publié sur le site internet de la Commune de Saint-Marcellin-en-Forez.

Nous nous sommes rendus ce jour, le 11 avril 2025 au cimetière communal, en présence de Alain THOLOT, Adjoint au Maire de Saint-Marcellin-en-Forez, Charlotte DEGUIN, Adjointe au Maire de Saint-Marcellin-en-Forez, Frédéric VILLEMAGNE, Chef de la Police Municipale de Saint-Marcellin-en-Forez, Ludovic BUISSON, Responsable des Services Techniques de Saint-Marcellin-en-Forez, Mélanie CHIRAT, Responsable des Affaires Générales de Saint-Marcellin-en-Forez et Claire ROYET, Agente en charge du service Etat Civil, Election, Cimetière de Saint-Marcellin-en-Forez, pour y constater sur place l'état d'abandon des concessions désignées ci-dessous.

Liste des concessions perpétuelles avec détail de l'état :

Concessions à ressortir de la procédure :

Allée I

Concession n° 45 : SURDEL/BAROUX

Terrain nu, croix rouillée, feuilles.

Le cœur enfoncé a été enlevé, des fleurs ont été déposées.

La concession semble avoir été entretenue entre les deux dates de constatations.

Acte de concession en date du 17/04/1884

Concessionnaire : SURDEL Jeanne veuve BAROUX

Personnes inhumées : SURDEL Jeanne épouse BAROUX EN 1885, BAROUX Laurent en 1943

Ayants-droits connus : aucun

Allée M

Concession n°228 : FOURNEL

Terrain nu, croix rouillées, des fleurs ont été déposées

La concession semble avoir été entretenue entre les deux dates de constatations.

Acte de concession en date du 30/12/1880

Concessionnaire : FOURNEL Jeanne Marie

Personnes inhumées : THEYSSOT Marie épouse FOURNEL en 1890, FOURNEL Pierre en 1909, FOURNEL Jean-Pierre en 1910, FOURNEL Marie en 1914

Ayants-droits connus : aucun

Estat d'abandon à nouveau constaté sur les concessions suivantes :

Cimetière 1

Allé A

Concession n°78 : LAFFONT

Etat défectueux de la chapelle et non entretenue. Le 30 avril 2004 entretien téléphonique avec Monsieur LAFOND Antoine de APINAC (42) qui a déclaré qu'il n'y avait plus d'héritiers LAFFONT à Saint-Marcellin-en-Forez. Une pancarte a été mise le 07 octobre 2022 par le service cimetière mais aucune personne ne s'est manifestée, concession non entretenue.

Acte de Concession en date du 05/05/1885

Concessionnaire : LAFFONT Jean Baptiste

Personnes inhumées : LAFFONT Marie veuve BELAT en 1868, PETIT épouse LAFFONT Jean Baptiste en 1876 et LAFFONT Jean Baptiste en 1891

Ayants-droits connus : LAFOND Antoine mais après avoir envoyé le courrier en lettre recommandée en AR le 13/07/2023, la famille de Mr LAFOND Antoine a contacté le service cimetière par mail le 17/07/2023 puis le 24/07/2023 pour nous informer qu'il n'y avait aucun ancêtre au nom de LAFFONT Jean-Baptiste au sein de leur famille.

Concession n°114 : CORDE

La stèle est noircie, la dalle du caveau recouvert de mousse et la barrière rouillée, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 27/07/1887

Concessionnaire : TISSIER Marie veuve CORDE

Personnes inhumées : CORDE Louis en 1887, CORDE Paul en 1897, TISSIER veuve CORDE Louis en 1900, CORDE Pierre en 1909, CORDE Georges en 1917, CORDE Emma en 1917, CORDE Aimée en 1920, SEUX Georges en 1926, BERAUD Catherine épouse F. CORDE en 1938

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5042 : MAZET

Terrain nu et qui se situe dans l'allée, pas de fleurs, concession pas entretenue.

Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez

Concessionnaire : MAZET

Personnes inhumées : VINDRIEUX épouse MAZET Philippine en 1820, MAZET Laurent en 1842, MAZET Louise en 1878

Ayants-droits connus : aucun

Allée B

Concession n°50 : PETIT

Terrain pas entretenu, croix rouillée, pas de fleurs, feuilles, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 28/10/1883

Concessionnaire : PETIT Claude

Personnes inhumées : MARTIN Annette en 1899, GIRAUDON Marie épouse PETIT en 1944, PETIT Jean-Pierre en 1950

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°53 : DUPIN

Terrain pas entretenu, mauvaises herbes, croix rouillées, plaque en forme de cœur enfoncée dans la terre, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 17/04/1884

Concessionnaire : DUPIN Benoît

Personnes inhumées : MEYNARD Antoinette en 1908, MEYNARD J. en 1915, DUPIN Joanny en 1937, GONNACHON Claude en 1943, DUPIN Marie veuve GONNACHON en 1961, CASTELLAN Rose Mary

Ayants-droits connus : CASTELLAN Jean-Claude mais suite à l'envoi du courrier en lettre recommandée avec AR le 13/07/2023, le courrier a été retourné en mairie pour le motif suivant « destinataire inconnu à l'adresse ». Envoi d'un 2^{ème} courrier en lettre recommandée avec AR le 17/02/2025, le courrier a été retourné en mairie pour le motif suivant « destinataire inconnu à l'adresse ».

Allée C

Concession n°58 : MEYNARD

Terrain pas entretenu, mauvaises herbes, barrières rouillées et portillon, feuilles, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 17/04/1884

Concessionnaire : MEYNARD Barthélémy

Personnes inhumées : MEYNARD Pierre en 1929, COSSAN Jeanne veuve MEYNARD en 1942, MEYNARD Georges en 1961

Ayants-droits connus : MEYNARD Claudius et Jeannine et MEYNARD André

Messieurs MEYNARD Claudius et MEYNARD André, présents au cimetière, ce jour le 28/09/2023 ont décidé de céder la concession n°58 à la commune de Saint-Marcellin-en-Forez. Ils confirmeront leur décision par la transmission d'un courrier officiel de cession à la mairie qui sera joint au dossier de reprise des concessions. Messieurs MEYNARD Claudius et MEYNARD André ont envoyé un courrier en date du 09/10/2023 en mairie pour confirmer le souhait de concéder la concession n°58 à la commune de Saint-Marcellin-en-Forez. La commune leur a transmis par voie postale un courrier en date du 16/12/2024 pour leur confirmer la reprise de la concession courant 2025.

Concession n°68 : PAILLON

Terrain pas entretenu, aucun nom inscrit, herbes, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 29/03/1885

Concessionnaire : PAILLON Jean-Marie

Personnes inhumées : ?

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°70 : GAGNÈRE/ROLLAND

Terrain pas entretenu, mauvaises herbes, feuilles, plaques en forme de cœur enfoncées dans la terre, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 05/11/1885

Concessionnaire : GAGNÈRE Marie veuve ROLLAND

Personnes inhumées : ROLLAND Jacques en 1884, ROBERT Louis en 1900, GAGNÈRE Marie veuve ROLLAND en 1908

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°71 : PERRIERE

Terrain pas entretenu, mauvaises herbes, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 05/11/1885

Concessionnaire : PERRIERE Charlotte

Personnes inhumées : PERRIERE Jean en 1911

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°73 : CHOMARAT

Terrain pas entretenu, inscriptions illisibles sur plaques, croix rouillée, feuilles, concession non entretenue

Acte de concession en date du 05/11/1885

Concessionnaire : CHOMARAT François

Personnes inhumées : BOURGIN Antoinette épouse CHOMARAT en 1922, COMARAT Antoine en 1927, CHOMARAT Marcellin en 1930

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°75 : BRUN/GRILLET

Terrain nu, pas de fleurs, mauvaises herbes, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 15/12/1885

Concessionnaire : BRUN Michel et GRILLET François

Personnes inhumées : BRUN Pierre en 1885, MENARD Françoise épouse BRUN en 1899, BONHOMME

Louise épouse GRILLET en 1909, BRUN Michel en 1914, MENARD Benoîte épouse BRUN en 1914, BRUN Laurent en 1939

Ayants-droits connus : BEYSSAC Claudette

Mme BEYSSAC a apporté en main propre en mairie le 07/11/2022, un courrier pour concéder la concession à la commune. Ce courrier a été signé par tous les descendants vivants.

Madame BEYSSAC Claudette, présente au cimetière le 28/09/2023 a confirmé la cession de la concession n°75 à la commune de Saint-Marcellin-en-Forez. La commune lui a transmis par voie postale un courrier en date du 16/12/2024 pour lui confirmer la reprise de la concession courant 2025.

Concession n°208 : PONT

Terrain pas entretenu, mauvaises herbes, concession pas entretenue

Acte de concession en date du 30/12/1897

Concessionnaire : PONT Gabrielle épouse TREYVE

Personnes inhumées : TREYVE pierre en 1897, TREYVE Nicolas en 1935, PONT Gabrielle ?? Pierrette CHASSAGNEUX ?

Ayants-droits connus : aucun

Allée F

Concession n°489 : RIVET

Dalle et stèle du caveau noircies et dégradées, mauvaises herbes, inscriptions illisibles sur plaque, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 31/07/1939

Concessionnaire : RIVET François

Personnes inhumées : RIVET Barthélémy en 1914, RIVET François en 1948

Ayants-droits connus : aucun

Allée G

Concession n°132 : BOTSON

Dalle et stèle du caveau noircies et dégradées, inscriptions illisibles sur la stèle et les plaques, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 31/12/1888

Concessionnaire : BOTSON Marcellin

Personnes inhumées : BOTSON Anne-Marie en 1875, SEYNAT épouse LAVAL en 1888, LAVAL Jean-Marie en 1888, SEYNAT Jeanne en 1916, BOTSON Marcellin en 1920, LAVAL Bénédicte veuve BOTSON, MEYNARD Marius en 1922

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°140 : BASTIDE

Terrain pas entretenu, croix rouillée, pas de fleurs, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 07/01/1889

Concessionnaire : BASTIDE Christophe

Personnes inhumées : BASTIDE Joseph en 1881, TREVÉ Elisabeth en 1888, BASTIDE Christophe en 1895

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°150 : BUFFERNE/ROCHE

Dalle du caveau noirce, recouverte de lichen, croix rouillée, pas de fleurs, concession non entretenue.
Acte de concession en date du 10/01/1891
Concessionnaire : BUFFERNE Marguerite veuve ROCHE
Personnes inhumées : BONDY Grégoire en 1890, ROCHE Marie en 1896, BUFFERNE Marguerite en 1918, ROCHE Claudio en 1959, ROCHE Jean ?
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°174 : CROS

Terrain pas entretenu, concession non entretenue, aucun nom d'inscrit.
Acte de concession en date du 08/03/1894
Concessionnaire : CROS Benoît
Personnes inhumées : ?
Ayants-droits connus : aucun

Allée H

Concession n°27 : PERIER Joannès

Dalle du caveau noirce, recouverte de lichen, stèle noirce, inscriptions illisibles, barrière rouillée, ronces, concession non entretenue.
Acte de concession en date du 01/11/1883
Concessionnaire : PERIER Joannès
Personnes inhumées : CHENEVRIER Claudine en 1877, PERIER Jean-Baptiste en 1878, PERIER Joannès en 1884, SEGUIN Henri en 1889, PERIER Francine en 1906, SEGUIN Elise en 1910, PERIER Jeanne épouse BERTHON, BERTHON André en 1937.
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°34 : RAMOND

Terrain pas entretenu, mauvaises herbes, croix cassée et rouillée, concession non entretenue.
Acte de concession en date du 01/11/1883
Concessionnaire : RAMON Jean
Personnes inhumées : RAMON Jean en date du 1907, Marie ROLLAND ?
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°191 : BORY

Dalle du caveau noirce, recouverte de lichen, pas de stèle et aucun nom d'inscrit, inscriptions qui s'effacent, pas de fleurs, concession non entretenue.
Acte de concession en date du 25/09/1896
Concessionnaire : BORY Jean
Personnes inhumées : ?
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°252 : GOUTTE

Dalle du caveau noirce et fissurée, recouverte de lichen, stèle noirce, inscriptions illisibles, pots de fleurs cassés, concession non entretenue.
Acte de concession en date du 20/10/1905
Concessionnaire : GOUTTE Antoine
Personnes inhumées : BAROU Marie en 1905, GOUTTE Barthélémy Antoine en 1916, GOUTTE Pierre en 1924, GOUTTE -FILS Antoine en 1925, GOUTTE Maria en 1930
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°310 : FRECON

Dalle du caveau fissurée et cassée, croix rouillée, pas de fleurs, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 15/09/1915

Concessionnaire : FRÉCON Pierre

Personnes inhumées : FRÉCON Pierre en 1917, POMMIER épouse FRECON en 1922

Ayants-droits connus : DE OLIVEIRA Patricia, REBBOH Solange, Mme SURGEY, SURGEY Gabriel mais suite à l'envoi des courriers en lettre recommandée avec AR le 13/07/2023, les courriers ont été retournés en mairie pour les motif suivants « pli avisé et non réclamé » pour Mme DE OLIVEIRA Patricia, « destinataire inconnu à l'adresse » pour Mme REBBOH Solange, Mme SURGEY et Mr SURGEY Gabriel.

Envoi d'un 2^{ème} courrier en lettre recommandée avec AR le 17/02/2025 à Mme DE OLIVEIRA Patricia et Mme REBBOH Solange, le courrier a été retourné en mairie pour le motif suivant « défaut d'accès ou d'adressage » pour Mme REBBOH Solange.

Allée J

Concession n°22 : RONZY/TOURNIÉ ?

Dalle du caveau fissurée et noirce, inscriptions illisibles sur plaque, mauvaises herbes, bordures en ferraille rouillées, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 01/03/1983

Concessionnaire : RONZY Catherine veuve TOURNIÉ ?

Personnes inhumées : BORY Rose épouse JOURGET

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°22 BIS : JOURGET/SURDEL

Dalle du caveau noirce, fissurée, pots de fleurs cassés, bordure en ferraille rouillée, petits tas de pierres sur dalle, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 30/03/1883

Concessionnaire : JOURGET Jeanne veuve SURDEL

Personnes inhumées : BERTRAND Antoine en 1918, JOURGET Jeanne ?

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°23 : POMMIER/ACHARD

Terrain pas entretenu, mauvaises herbes, pas de fleurs, aucun nom d'inscrit, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 01/03/1883

Concessionnaire : POMMIER Louise veuve ACHARD

Personnes inhumées : ?

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°24 : PERRIN/GOUTTE

Dalle du caveau et stèle noirces, recouvert de lichen, barrière rouillée, inscriptions effacées sur stèle, pas de fleurs, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 25/03/1883

Concessionnaire : PERRIN Marie veuve GOUTTE

Personnes inhumées : GOUTTE Benoît en 1874, GOUTTE Antoine en 1883, PERRIN Mariette épouse GOUTTE en 1903, LAFOND Annette épouse GOUTTE en 1918, GOUTTE Maria épouse CONSTANT en 1927, GOUTTE Louis en 1938, CHIRAT Marius en 1949, GOUTTE Antoinette épouse Antoinette en 1956, BARBIER Marie épouse CHIRAT en 1959

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°215 : CHABAUD/ANDRÉ

Terrain pas entretenu, inscriptions illisibles sur stèle, objet funéraire cassé, pas de fleurs, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 04/12/1899

Concessionnaire : ANDRÉ Louise veuve CHABAUD

Personnes inhumées : CHABAUD César en 1898, MARTIN Antoine en 1907, FLATTIN Barthélémy en 1934, ANDRÉ Louise veuve CHABAUD ?

Ayants-droits connus : aucun

Allée K

Concession n°271 : FLATTIN

Terrain nu, aucun nom d'inscrit, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 15/07/1909

Concessionnaire : FLATTIN Benoît

Personnes inhumées : FLATTIN Barthélémy en 1909, GRANJON Jeanne épouse FLATTIN en 1928, FLATTIN Benoît en 1931, FLATTIN Gabrielle en 1932

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5057 : PERROT/MASSON

Terrain pas entretenu, plaque cassée, concession non entretenue.

Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez

Concessionnaire : MASSON/PERROT

Personnes inhumées : PERROT veuve MASSON

Ayants-droits connus : aucun

Allée L

Concession n°482 : DAMON

Terrain non entretenu, bordure abîmée, barrières enlevées, croix rouillée et inscriptions illisibles sur un des cœurs, il faudrait sécuriser le périmètre autour de cette tombe. Concession en très mauvais état.

Acte de concession en date du 15/06/1937

Concessionnaire : DAMON Pierre

Personnes inhumées : LEBRETON Louise épouse DAMON en 1937, DAMON Pierre en 1943

Ayants-droits connus : MARTIN Dominique, si aucun autre descendant se manifeste, Mr MARTIN Dominique souhaite récupérer la photo de son arrière-grand-mère côté paternel. Envoi d'un 2^{ème} courrier en lettre recommandée avec AR le 17/02/2025, le courrier a été retourné en mairie pour le motif suivant « destinataire inconnu à l'adresse ».

Concession n°520 : MEYNARD/PHILIDET

Dalle du caveau abîmée, croix rouillée, inscriptions effacées sur plaque, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 25/04/1944

Concessionnaire : MEYNARD Marie

Personne inhumé : MEYNARD Marie veuve PHILIDET

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5049 : FERNANDEZ ?

Terrain nu, inscriptions illisibles sur plaque, pas de fleurs, concession non entretenue.
Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez
Concessionnaire : FERNANDEZ ?
Personnes inhumées : ?
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5050 : CELLIER

Terrain non entretenu, croix rouillée, inscriptions illisibles sur plaque, objets funéraires cassés, concession non entretenue.
Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez
Concessionnaire : CELLIER Michel
Personnes inhumées : BIGAUREAUX Marie-Joséphine épouse CELLIER en 1962, CELLIER Michel en 1969
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5053 : FAURE

Terrain nu, croix rouillées, pas de fleurs, concession non entretenue.
Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez
Concessionnaire : FAURE Antoine
Personnes inhumées : CREPET Antoinette veuve FAURE en 1904, FAURE Antoine en 1943
Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5054 : INCONNU

Terrain nu, pots cassés, pas de fleurs, concession non entretenue.
Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez
Concessionnaire : INCONNU
Personnes inhumées : ?
Ayants-droits connus : aucun

Allée N

Concession n°253 : FAVERJON/PUPIER

Dalle du caveau abîmée, croix rouillée, inscriptions illisibles sur stèle, concession non entretenue.
Acte de concession en date du 20/10/1905
Concessionnaire : FAVERJON Antoine époux PUPIER
Personnes inhumées : Frère PHLÉGON en 1894, Frère CLEMENS en 1895, FAVERJON Antoine en 1913, PUPIER Louise veuve FAVERJON, FAVERJON Antoine (Abbé) en 1915, FAVERJON Joannès (Abbé) en 1936
Ayants-droits connus : aucun

Allée Q

Concession n°197 : VIAL

Terrain nu, inscriptions illisibles sur stèle, pas de fleurs, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 30/11/1896

Concessionnaire : VIAL Fleurie

Personnes inhumées : VIAL Benoît en 1869, REAL Benoîte en 1896, VIAL Fleurie en 1934

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5028 : FAURE/MARTIN

Dalle du caveau abîmé, croix rouillées, pas de fleurs, concession non entretenue.

Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez

Concessionnaire : MARTIN Antoine

Personne inhumée : FAURE Catherine épouse MARTIN

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°5044 : CAYRE

Terrain nu, croix ensevelie, pas de fleurs, concession non entretenue.

Pas d'acte de concession retrouvé en mairie - Acte de notoriété établi le 10 juillet 2023 par Eric LARDON, maire de Saint-Marcellin-en-Forez

Concessionnaire : CAYRE Antoine

Personne inhumée : CAYRE Antoine en 1924

Ayants-droits connus : aucun

Allée T

Concession n°512 : FORTUNIER/FAGEOL

Terrain non entretenu, inscriptions illisibles sur plaques, pots de fleurs renversés, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 20/01/1944

Concessionnaire : FORTUNIER André

Personne inhumée : FAGEOL Maria épouse FORTUNIER

Ayants-droits connus : aucun

Concession n° 516 : GAGNAIRE

Terrain nu, non entretenu, plaque dégradée, croix rouillée, inscriptions illisibles sur plaque et croix, mauvaises herbes, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 20/01/1944

Concessionnaire : GAGNAIRE Pierre

Personnes inhumées : FAYARD Célestine épouse GAGNAIRE en 1941, GAGNAIRE Pierre en 1947, GAGNAIRE J.B époux de AGOSTINI en 1965

Ayants-droits connus : aucun

Allée U

Concession n°498 : SAINTRAPT

Terrain non entretenu, mauvaises herbes, concession non entretenue.

Acte de concession en date du 28/02/1941

Concessionnaire : SAINTRAPT Marius

Personnes inhumées : GAILLET Mariette épouse GAILLET en 1929, SAINTRAPT Marius en 1940

Ayants-droits connus : aucun

Concession n°505 : BLANCBELON/JACQUET

Terrain nu, pas de fleurs, concession non entretenue

Acte de concession en date du 20/01/1942

Concessionnaire : JACQUET Marguerite veuve BLANCBELON

Personne inhumée : BLANCBELON Pierre en 1941

Ayants-droits : courrier en date du 05/11/2018 de Madame SOULIMA née BLANCBELON dernière descendante qui concède la concession à la commune, elle nous a renvoyé son exemplaire du titre de concession mais suite à l'envoi du courrier en lettre recommandée avec AR le 13/07/2023, le courrier a été retourné en mairie pour le motif suivant « destinataire inconnu à l'adresse ». Mme SOULIMA a été contactée par téléphone le 20/09/2023. Elle a donné sa nouvelle adresse et a communiqué l'adresse et le numéro de téléphone de son fils Mr SOULIMA Pierre. Envoi d'un 2^{ème} courrier en lettre recommandée avec AR le 17/02/2025 à Mr SOULIMA Pierre.

11 avril 2025 : Mr MOUNIER Paul était présent ce jour pour représenter sa cousine Mme SOULIMA née BLANCBELON et nous confirme l'abandon de la concession.

Il a été spécifié aux personnes présentes que le procès-verbal a pour but la reprise éventuelle par la commune, de la concession abandonnée.

D'une part, l'extrait de ce procès-verbal sera affiché durant 1 mois à la mairie, à la porte du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune.

D'autre part, s'ils sont connus, l'extrait de ce procès-verbal sera notifié, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours à dater de ce jour, aux concessionnaires ou à leurs ayants-droits, ou représentants, ainsi qu'ils sont énumérés et qualifiés ci-dessus, avec mise en demeure d'avoir à rétablir la concession en bon état d'entretien.

Un mois après la publication et la notification du présent procès verbal, Monsieur le Maire saisira le Conseil Municipal afin de décider de la reprise ou non des concessions.

Un mois après la publication et la notification de l'arrêté prononçant la reprise des concessions abandonnées, Monsieur le Maire peut faire enlever les matériaux et monuments et les emblèmes funéraires restés sur les concessions.

Les terrains seront à nouveaux concédés après exhumations des restes des personnes inhumées, réinhumations dans l'ossuaire communal et tenue d'un registre en mairie tenue à la disposition du public.

A.9...h.46

Nous avons clos le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé avec nous.

Pour Le Maire, l'Adjoint Délégué,

Alain THOBOT



Le Chef de la Police Municipale,

Frédéric VILLEMAGNE



La Responsable des Affaires Générales,

Mélanie CHIRAT



Les ayants droits ou leurs représentants :

Paul MONNIER

L'Adjointe Déléguée aux Affaires Générales,

Charlotte DEGUIN



Le Responsable des Services techniques,

Ludovic BUISSON



L'Agent en charge du cimetière,

Claire ROYET

